

## 2025- CANTAL EMPLOI INSERTION

Le Programme Départemental d'Insertion et d'Emploi (PDIE) et le Pacte Territorial pour l'Insertion et pour l'Emploi (PTIE) du Cantal 2021-2025 ainsi que la loi pour le plein emploi du 18 décembre 2023 confirment la mobilisation du Département du Cantal en innovant et en construisant avec ses partenaires des réponses adaptées aux réalités des publics et des territoires, dans le souci d'optimiser les dispositifs d'accompagnement.

A ce titre, le Conseil départemental a mis en place une série de mesures pour l'inclusion sociale et l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi. Il s'agit d'atteindre les ambitions suivantes :

- Une étape d'orientation rapide des allocataires du RSA permettant de débiter au plus tôt l'accompagnement et de prévenir l'ancrage dans le RSA,
- Une inscription des publics en insertion dans une logique de parcours, avec une plus grande porosité entre les parcours d'accompagnement,
- Un accompagnement « sur mesure » pour les publics en insertion avec un accent mis sur le retour à l'activité,

Le dispositif « Cantal Emploi Insertion » composé de 7 conseillers en orientation et insertion professionnelle et de deux infirmières maille l'ensemble du territoire cantalien avec une présence hebdomadaire sur les territoires d'Aurillac, Saint Flour et Mauriac.

Cette cellule assure l'accueil, l'orientation et l'accompagnement renforcé des bénéficiaires du RSA, des jeunes accompagnés par l'Aide Sociale à l'Enfance et des bénéficiaires de l'obligation d'emploi travailleurs handicapés, des salariés précaires (PEC).

L'opération « 2025 - Cantal Emploi Insertion » se décline en trois actions distinctes :

- L'orientation des nouveaux bénéficiaires du RSA,
- L'accompagnement renforcé vers et dans l'emploi,
- L'accompagnement santé.

## **L'orientation des nouveaux allocataires du RSA.**

Cette modalité d'intervention est ouverte aux :

- Nouveaux allocataires du RSA

Une prise en charge rapide dès l'entrée dans le dispositif RSA permet d'éviter l'ancrage des bénéficiaires.

L'allocataire du RSA a droit à un accompagnement adapté à ses besoins. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025, la loi pour le Plein Emploi réforme le processus d'orientation. L'orientation reste néanmoins une compétence du Département.

Lors de la demande de RSA, les allocataires seront automatiquement inscrits à France Travail et pourront remplir un questionnaire en ligne faisant état de leurs aspirations, compétences et difficultés. Ce questionnaire, s'il est complété sera une aide à la décision d'orientation pour les services du Département.

En fonction de la complétude du questionnaire, les allocataires RSA seront orientés dans un délai maximum de 6 semaines soit sur la base du référentiel national soit suite à un rendez-vous d'orientation obligatoire avec les conseillers en orientation du Département.

Un référent unique adapté aux besoins de l'allocataire sera désigné par le Président du Conseil départemental. Trois types de parcours pourront être proposés ; Social, Socio-Professionnel ou Emploi.

Le référent en charge d'accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du parcours d'insertion peut relever des services internes du Département, de France Travail, des Missions Locales, de Cap Emploi ou de partenaires externes avec lesquels le Département conventionne dans le cadre de l'accompagnement RSA.

## **L'accompagnement renforcé vers et dans l'emploi**

L'opération « Cantal Emploi Insertion » propose un accompagnement intensif à visée d'emploi dont les objectifs sont l'élaboration d'un projet professionnel, l'accompagnement à la recherche d'emploi ou l'accompagnement dans l'emploi.

Il s'agit d'augmenter le nombre de personnes accompagnées dans une dynamique de retour à l'emploi, de favoriser le retour à l'activité et de réduire le nombre d'allocataires du RSA de longue durée.

Cette modalité d'intervention est ouverte aux :

- Bénéficiaires du RSA nécessitant un accompagnement renforcé pour favoriser leur retour à l'emploi,
- Jeunes accompagnés par l'Aide Sociale à l'Enfance dans le cadre d'un contrat jeune majeur,
- Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés (BOETH),
- Aux salariés précaires.

La cellule « Cantal Emploi Insertion » propose ainsi un accompagnement intensif à visée d'emploi dont les objectifs peuvent être :

- L'élaboration d'un projet professionnel ;
- L'accompagnement à la recherche d'emploi ;

- L'accompagnement dans l'emploi.

Différents outils peuvent être mobilisés tels que les Parcours Emploi Compétences (PEC), les Contrats Initiatives Emploi (CIE), les Périodes de Mise en Situation en Milieu Professionnel (PMSMP), la formation, l'insertion par l'activité économique (Atelier Chantier d'Insertion...).

Dans l'objectif de sécuriser le retour à l'emploi, une intermédiation entre l'employeur et le salarié est aussi mise en œuvre.

## **L'accompagnement santé**

Le Département met en œuvre des actions d'insertion par la santé. En effet, les problèmes de santé peuvent être la cause ou la conséquence de difficultés d'insertion professionnelle. Le Département du Cantal permet aux allocataires du RSA, aux jeunes de l'Aide Sociale engagés dans une démarche d'insertion et aux travailleurs handicapés de bénéficier d'un accompagnement santé dont l'objectif sera d'identifier les problématiques qui compromettent une insertion professionnelle, de coordonner l'action des différents intervenants santé autour du projet de la personne.

L'accompagnement santé proposé a pour objectif d'amener le bénéficiaire à s'engager dans un processus de changement en lui permettant de restaurer l'image de soi, de retrouver une dynamique et d'enclencher de nouvelles motivations en lien avec l'insertion professionnelle.

L'intervention des infirmières du Cantal Emploi Insertion a lieu uniquement sur prescription d'un référent de parcours.

## **Le Cd15 a répondu pour cette action à l'appel à projet 2025 du Fonds Social Européen +:**

Programme national FSE+ Emploi - Inclusion - Jeunesse - Compétences

Référence de l'appel à projets

2025 Auvergne-Rhône-Alpes Cantal Insertion professionnelle hors IAE (ARA-OI955)

Priorité d'investissement/Objectif spécifique

1.h - Favoriser l'inclusion active afin de promouvoir l'égalité des chances, la non-discrimination et la participation active, et améliorer l'employabilité, en particulier pour les groupes défavorisés"

La sélection du projet par le FSE + va entraîner l'octroi **d'un financement à hauteur de 60 % des dépenses éligibles présentées.**

**La mobilisation du FSE+ dans cette action doit contribuer à développer et faire évoluer l'offre existante, en optimisant les conditions de l'accompagnement pour améliorer le parcours des participants et à faciliter leur emploi.**

